



**Aux destinataires de la procédure
de consultation**

Notre réf.

Votre réf.

Date 20 août 2004

**Rapport et avant-projet de loi-cadre du groupe de travail concernant la Caisse de
prévoyance du personnel de l'Etat du Valais (CPPEV) et la Caisse de retraite du
personnel enseignant du canton du Valais (CRPE)**

Procédure de consultation

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Madame, Monsieur,

Par décision du 25 juin 2003, le Conseil d'Etat a chargé un groupe de travail composé de cinq représentants du Département des finances, de l'agriculture et des affaires extérieures (DFAE), du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et de l'Inspection cantonale des finances (IP), et assisté d'experts,

- de reconsidérer les éléments d'un précédent rapport du 17 octobre 2001 en fonction de l'évolution des caisses de prévoyance de l'Etat du Valais, du résultat d'une étude actuarielle à fin 2002, et du contexte général actuel de la prévoyance professionnelle sur le plan suisse;
- de prendre acte et d'analyser le plan de mesures déposé par les deux caisses de prévoyance;
- d'établir un rapport de synthèse des mesures nécessaires pour renforcer le degré de couverture des deux caisses de prévoyance;
- de formuler des propositions de mesures à l'attention du Conseil d'Etat.

Le groupe de travail a déposé son rapport, accompagné d'un avant-projet de loi cadre, le 14 juin 2004.

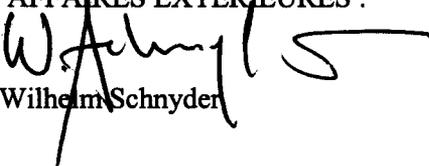
Par décision du 23 juin 2004, le Conseil d'Etat a pris connaissance de ces documents, a invité le groupe de travail à procéder à une large information des caisses concernées, de leurs assurés et du public, et a autorisé de plus le Département des finances, de l'agriculture et des affaires extérieures (DFAE), ainsi que le Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS) à procéder à une consultation élargie portant sur les documents précités.

Conformément à cette décision, nous avons donc l'honneur de vous remettre, pour consultation, le rapport et l'avant-projet de loi-cadre élaborés par le groupe de travail. Figure également en annexe la liste des destinataires de la consultation. Ces documents sont aussi disponibles sur le site internet de l'Etat du Valais (adresse : www.vs.ch "Procédures de consultation/Consultations cantonales").

Nous vous invitons à nous soumettre vos observations ou remarques ***dans un délai échéant au vendredi 8 octobre 2004 au plus tard***. Les réponses sont à adresser au Département des finances, de l'agriculture et des affaires extérieures, service juridique, Palais du Gouvernement, 1951 Sion, lequel se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Nous vous remercions par avance de votre précieuse collaboration, et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

LE CHEF DU DEPARTEMENT DES
FINANCES, DE L'AGRICULTURE
ET DES AFFAIRES EXTERIEURES :


Wilhelm Schnyder

Annexes : - Rapport du groupe de travail du 14 juin 2004
- Avant-projet de loi cadre du groupe de travail
- Liste des destinataires